

## Avenant N° 3 à la Convention de réalisation d'événement PFUE – SGAE

Vu la convention de réalisation d'événement entre les services du Premier ministre, représentés par Madame Marie-France CURY, sous-directrice de la programmation et des affaires financières des services administratifs et financiers (DSAF), responsable de l'UO « 0359-CSGP-CSPM » du programme 359 « Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 » et le secrétariat général des affaires européennes (SGAE), représenté par Monsieur Stéphane DUPUIS, secrétaire générale adjoint, en sa qualité de service prescripteur ;

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 :

Le budget alloué pour l'événement « RETEX DE LA PFUE » (PAM 569) de 20 000 € est porté à 35 000 €.

L'annexe 3 de l'article 4 de l'avenant N°2 du 12/05/2022 est rédigée comme suit :

#### Annexe 3

Identifiant	SPM Evénements	Total 2022	
		AE	CP
	Action 2 - Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence française		
	Réunion de fonctionnaires et d'experts		
	SGAE		
569	RETEX DE LA PFUE	35 000	35 000

#### Article 2

Les autres articles sont inchangés. Le présent avenant sera publié, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, sur le site Gouvernement.fr.

Fait à Paris, le 3.06.22.

Pour les services du Premier ministre,  
La sous-directrice de  
la programmation et  
des affaires financières,

Marie-France CURY



Pour le secrétariat général des  
affaires européennes,  
Le secrétaire général adjoint,

Stéphane DUPUIS



Copies : SCBCM près les services du Premier ministre et SGPFUE